

COMMUNE D'OUFFET

Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui se déroulera le **22 décembre 2020 à 18H00'**.

Vu les conditions sanitaires, le Conseil sera organisé en visio-conférence. Un lien pour visionner la séance en direct sera publié sur le site de la Commune.

Le 1/4 d'heure des Ouffetois reprendra lors du prochain Conseil communal en présentiel.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Zone de Police du Condroz – Budget ex. 2021 : décision à prendre.
- 2) Association de Projet « Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève » - Participation au capital – Approbation de l'inscription budgétaire requise (Finalisation de la décision du Conseil communal du 30/06/2020) : décision à prendre.
- 3) Budget ex. 2021 du CPAS : décision à prendre.
- 4) Budget communal ex. 2021 - Approbation : décision à prendre.
- 5) Mobilité douce – Liaison en site propre entre Ellemelle et Warzée :
 - Adaptation de l'avant-projet adopté par le Conseil communal le 09/12/2019 ;
 - Condition du marché et cahier des charges pour le projet introduit dans le cadre du « Projet mobilité douce 2018 » : décision à prendre.
 - Présentation de la candidature introduite dans le cadre du projet "Communes pilotes Wallonie cyclable " en collaboration avec le GAL-Pays des Condruzes.
- 6) Dénomination d'une nouvelle voie publique dans le cadre de l'obtention d'un permis d'urbanisation pour la création de 11 lots (Permis d'urbanisation JACO) – Création de la voie publique dénommée « Clos des Carrières » : décision à prendre.
- 7) Octroi d'un subside communal complémentaire pour le financement d'audits-logement « PAE3 » - Inscription d'un crédit pour financer la dépense : décision à prendre.
- 8) Police : divers arrêtés pris depuis le 01 décembre 2020 – Ratification : décision à prendre

SEANCE A HUIS CLOS :

- 9) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 14 décembre 2020.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX